



traduction des documents administratifs dans l' UE

Par **afasyr**, le **23/09/2010** à **14:08**

Les documents émis par une administration (tribunal Grec), ne devraient-ils pas être rédigés dans la langue du destinataire (Français)?

Ces documents incompréhensibles sont-ils valables ?

Le destinataire doit-il les signer ?

Existe-t-il un texte européen sur ce sujet ?

Merci.

Par **Domil**, le **23/09/2010** à **14:40**

Certains actes ont une rédaction dite internationale. ça dépend de quels actes, ça dépend si vous l'avez demandé